



Département de l'Aude
Commune d'Alairac

Alairac, le 21 novembre 2022

Objet : Plan de sobriété énergétique et extinction de l'éclairage public à titre expérimental

Chères Alairacoises, chers Alairacois, chers amis,

Face à l'urgence climatique qui s'impose et au contexte géopolitique qui entraîne depuis le début de l'année 2022 une hausse exponentielle des coûts de l'énergie qui impacte durement les finances des particuliers, des entreprises mais également des collectivités territoriales, la commune devait absolument prendre des mesures.

Ces mesures portées par la municipalité se déclinent en trois volets :

- La rénovation et la gestion de l'éclairage public
- La rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Un plan de sobriété énergétique proportionné et raisonnable pour faire la chasse au gaspillage dans l'utilisation des bâtiments communaux

Si ces deux derniers volets ne seront pas évoqués dans le présent courrier mais dans le prochain bulletin municipal de décembre 2022, je souhaite cependant vous informer plus en détail sur la rénovation et la gestion de l'éclairage public.

Comme vous le savez, à mon initiative, la municipalité a engagé depuis 2017 un programme pluriannuel de rénovation de son éclairage public : cinq tranches ont déjà été réalisées.

A ce jour, environ 150 luminaires vétustes ont été remplacés et la totalité du cœur de village est désormais équipée de lampadaires LED très peu énergivores et à intensité variable. Les travaux réalisés dans le cadre de ce programme ont déjà permis de faire des économies non négligeables en termes d'éclairage public. Nous allons poursuivre cette démarche jusqu'à la rénovation de tout notre parc d'éclairage public.

Cependant, les hausses actuelles et futures du coût de l'électricité nous ont amené, comme beaucoup d'autres communes, à prendre des mesures supplémentaires en matière de gestion de l'éclairage public.

Ainsi, sur ma proposition, le conseil municipal a donc décidé de mettre en œuvre, à titre expérimental, l'extinction de l'éclairage public pour une durée de 6 mois à partir du 15 décembre 2022. A compter de cette date, la totalité des luminaires de la commune sera programmée pour s'éteindre complètement entre 23h et 5h30 du matin.

Cette décision permettra à la municipalité de faire face à ces hausses de coût tout en poursuivant la rénovation de son parc de luminaires. En plus d'économies importantes, la réduction de la pollution lumineuse constitue un enjeu de préservation de la biodiversité.

Il me paraît également important de préciser qu'à ce jour, aucune hausse de la délinquance n'a été constatée dans les communes ayant déjà instauré l'extinction de leur éclairage public.

Des panneaux seront prochainement positionnés aux entrées d'agglomération de la commune afin d'informer les riverains de cette démarche et les actes administratifs relatifs sont bien évidemment consultables en mairie.

Chères Alairacoises, chers Alairacois, comme vous pouvez le constater, la sobriété énergétique est l'affaire de tous, nous avons tous notre rôle à jouer. Elle constitue, en quelque sorte, une nouvelle manière de penser et d'agir.

Par ce plan d'actions, composé des 3 volets mentionnés ci-dessus, la municipalité confirme sa volonté de s'engager dans des actions concrètes en faveur de la maîtrise des consommations énergétiques et de la transition écologique.

Cette démarche répond à un double objectif : budgétaire, afin de conserver notre capacité d'investissement, et écoresponsable.

Les agents du service administratif sont à disposition pour toute interrogation éventuelle sur ces sujets.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Marc ADIVEZE